

## Balades et bal pour les seniors

• Avec le printemps reviennent les sorties pédestres destinées aux retraités. Elles se déroulent tous les jeudis après-midi à partir du 20 mars. Elles permettent de



parcourir de 3 à 6 km, selon le rythme, les envies et les possibilités de chacun. Le prix par sortie est de 4,30 €.

> **Service des Aînés et des Personnes handicapées :**  
04 74 42 45 73

• L'Amicale des retraités de Bourg-en-Bresse organise son traditionnel bal de printemps, vendredi 14 mars de 14 h 30 à 19 h à la salle des fêtes de Bourg. L'animation sera assurée par

l'orchestre « Pierrot musette ». Entrée 10 € avec collation. Billets en vente dans les clubs de retraités ou à l'entrée le jour même.

> **Amicale des retraités : 06 14 66 89 72**

## Mise à jour du plan cadastral

Jusqu'au 28 mars 2014, des travaux de mise à jour du plan cadastral seront effectués à Bourg-en-Bresse. Cette opération, qui consiste à effectuer le relevé des constructions nouvelles et agrandissements de bâtiments, ne modifie en rien le contenu des propriétés mais permet simplement d'assurer l'actualité du plan. Afin de faciliter le travail des géomètres du cadastre, il est demandé aux propriétaires fonciers de leur laisser l'accès et de leur fournir toutes indications propres à les aider pour l'identification et la délimitation de leurs immeubles. Les géomètres du cadastre responsables de ces travaux, Pascal Berteaux, Alain Bonetti, Yvan Gérard et Nicolas Blanchetierre pourront fournir toutes précisions utiles lors de leurs interventions sur le terrain.



## Police municipale

La police municipale, située 1 bis avenue des Belges, accueille le public du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

> **Police municipale : 04 74 42 45 00**  
[policemunicipale@bourgenbresse.fr](mailto:policemunicipale@bourgenbresse.fr)

## Environnement et habitat

L'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) réalise jusqu'au 12 avril sur la commune, une enquête sur la qualité de l'environnement de l'habitat. L'enquête réalisée à l'échelon national devrait concerner quelques foyers bourgiens. L'enquêteur sera muni d'une carte officielle. Les réponses fournies lors des entretiens restent anonymes et confidentielles.

## CONTACT MAIRIE

Mairie de Bourg-en-Bresse  
Place de l'Hôtel de Ville  
BP 90419  
01012 Bourg-en-Bresse Cedex  
**04 74 45 71 99**

[mairie@bourgenbresse.fr](mailto:mairie@bourgenbresse.fr)  
[www.bourgenbresse.fr](http://www.bourgenbresse.fr)



© Serge Buathier

### OUVERTURE AU PUBLIC

**Du lundi au vendredi**

**8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 17 h.**

Ouverture du service Population à 9 h le lundi.

Permanences le samedi matin de 9 h à 12 h

pour :

- l'accueil (cartes Bouvent)
- le secteur population (cartes d'identité/passeports, état civil, opérations funéraires, élections).
- le service Action éducative (inscriptions scolaires, calcul des tarifs et chargement des comptes famille...)

### POLICE MUNICIPALE

**Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h**

**et de 13 h 30 à 17 h - 04 74 42 45 00**

### LES SERVICES DÉCENTRALISÉS DE LA MAIRIE

Les services décentralisés de la mairie assurent les prestations suivantes : délivrance de carte nationale d'identité, passeport, inscription sur les listes électorales, inscriptions scolaires, attribution et approvisionnement de la carte de restauration scolaire, carnets de tickets de bus, cartes de pêche et de baignade pour Bouvent, recensement militaire, etc.

### PÔLE D'ANIMATION ET DE SERVICES AMÉDÉE MERCIER

**57, avenue Amédée Mercier - 04 74 42 46 90**

Ouverture au public :

- **lundi : 9 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 17 h**
- **mardi au vendredi : 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 17 h**

### MAISON DE QUARTIER DES VENNES

**11, rue La Fontaine - 04 74 42 46 20**

Ouverture au public :

- **lundi : 9 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 17 h**
- **mardi et jeudi : 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 17 h**
- **vendredi : 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 16 h 30**
- **le 1<sup>er</sup> samedi du mois : 9 h - 11 h 30.**

### CENTRE SOCIAL TERRE DES FLEURS

**6, rue des Lilas - 04 74 21 17 17**

Ouverture au public :

- **mercredi matin de 8 h 30 à 11 h 30**

### LA MAIRIE À VOTRE ÉCOUTE

Une question ? Une remarque ?

La mairie de Bourg-en-Bresse est à votre écoute grâce à son numéro vert :

■ **0 800 00 10 53**

Laissez vos messages sur un répondeur qui enregistre vos questionnements.

Retrouvez toutes les infos, numéros d'urgences...sur [www.bourgenbresse.fr](http://www.bourgenbresse.fr)